



46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
☎ 03. 22.89.66.40
📠 03.22.95.16.81
@ adantin@somme.fff.fr

COMMISSION FEMININE

RASSEMBLEMENT DES JOUEUSES U14 FEMININE

LIEU : TALMAS

DATE : Mercredi 15 septembre 2021

RDV à 13h45

JOUEUSES U14F CONVOQUEES

Club(nom)	Nom Prénom
S.C. ABBEVILLE COTE PICARDE	BONVALET ANOUK -HECQUET JADE - POULIN VALENTINE
U.S. ABBEVILLE	BRUNEL GOWEN
USOAAAS	LEFEBVRE EMMA - RENOUC LUCIE - PRAILLET CHLOE
AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL	CRETET KOLAKOWSKI IVANA - CREPIN NATHANAELLE - BOUCHOUCHA MANEL - RICHARD LILY - DAMERVAL ZOE - SENE CALIE - VITTE LOLA
ET. S. DES DEUX VALLEES	EVERAERT EMA
SEP BLANGY BOUTTENCOU	MACLAIRE NAOMIE
U.S. CAMON	ASTIER JADE
AAE CHAULNES	GORLIER CLEA - SERET APOLLINE - GALO ANAELLE - PINEDA CELIA
U.S. CORBIE	MIRANDA CELIA - CANTRELLE JADE - LEMARIE CAMILLE
F.C. DOMPIERRE	DENNE LOUNA
R.C. DOULLENS	DELAIRE CHLOE
F.C. ESTREES MONS	FACOMPRES LEA
S.C. FLIXECOURT	LEMAIRE PRIMULA
U. S. NIBAS FRESSENNEVILLE	GOURDAIN ADELINE - CONSEIL ZOE
A.S. GAMACHES	CARON LILOU - DEJARDIN EMELINE
AVENIR DE L'ETOILE	LERAILLE LOLA
E.S. CHEMINOTS LONGUEAU	MOPIN THAIS - COLANGE COLLEEN - TURBAUT CAMILLE - DELRUE CARLA - RIO MAELYSS
F.C. MAREUIL CAUBERT	GOT SHAYANA - DUHAMEL CLELIA
J.S. DE MIANNAY	HENOCQUE LISA
U.S. C. DE MOISLAINS F.	REALI LEA - PECIC CAMILLE - WARGNY LOUNA - BIZETTE LUCIE
F.C. OISEMONT	WASLET BETHAN - POIRET LILOU
ENT.C.A.F.C. PERONNE	LOIRE JESSIE - MANTEAU JULIA
S.C. PONT REMY	BERTIN MANOLA - LEGER MAELYSS
U.S. QUEND	VERON LAURINE
F.C. CENTULOIS 1924	PELOUX ANAIS - CACHERA ROMANE - SCOTTE JADE - DUPONT ROMANE - CROUTELLE LILOU
ENT.S. STE EMILIE EPEHY	HERPIN CLARISSE

ATTENTION : Tous les accompagnateurs, ou parents de joueuses, devront obligatoirement porter un masque et respecter la distanciation aux abords du terrain.

ENCADREMENT

Commission Féminines

En cas d'indisponibilité, prévenir Angélique DANTIN (adantin@somme.fff.fr / 03 22 89 80 20 / 06 79 46 75 18)

Destinataires : Clubs, Encadrement, P. TRANQUILLE (Président du District), Pt Commission Technique, P. Fouré

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 - Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

a) *S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée. S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.*

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) *Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.*

CHAQUE JOUEUSE DEVRA:	
<ul style="list-style-type: none">• Se munir de l'équipement sportif de son club d'origine	<ul style="list-style-type: none">• Présenter sa Fiche individuelle
<ul style="list-style-type: none">• Présenter avec un masque	<ul style="list-style-type: none">• Avoir sa gourde ou bouteille d'eau personnelle
<ul style="list-style-type: none">• Avoir des chaussures adaptées en fonction des terrains	<ul style="list-style-type: none">• se présenter en tenue
<ul style="list-style-type: none">• respecter les protocoles sanitaires	<ul style="list-style-type: none">•